

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 juillet 2025

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 09
juillet 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin
2025

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Frédéric RAGON, Claudia
VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Bruno DANDOY,
Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI,
Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-
Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL,
Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien
BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Delphine CHAPUIS, Laurent
DURIEUX, Camille EL-BATAL, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

David HORNUS à Marylène MILLET, Laurent DURIEUX à
Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Céline
MAROLLEAU, Sonia MONFORT à Laure LAURENT,
Caroline VARGIOLU à Jacky BÉJEAN, Nejma REDJEM à
Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

CESSION D'UNE LICENCE DE
DÉBIT DE BOISSON DE 4ÈME
CATÉGORIE (LICENCE IV) AU
PROFIT DE ZEST'Y COMPAGNIE

Délibération : 07-2025-081

Transmis en préfecture le : 08/07/2025

RAPPORTEUR : Monsieur Stéphane GONZALEZ

Suite à une procédure de préemption, et par acte notarié du 12 octobre 2021, la commune a fait l'acquisition du fonds de commerce sis 109 avenue Georges Clemenceau. C'est dans le cadre de cette acquisition que la commune est devenue propriétaire d'une Licence IV.

La SARL ZESTY Compagnie, représentée par Madame PICARD Margaux, s'est portée candidate au rachat de la Licence IV pour un montant de 7 000 euros hors frais d'acte.

Cette activité nécessite de posséder une Licence IV. Les débits de boissons ou restaurants distribuant des boissons de 4^e catégorie (rhums, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poirés ou fruits et toute autre boisson non comprise dans les autres groupes) sont des lieux d'animation et de convivialité auxquels tient beaucoup la ville de Saint-Genis-Laval.

Ainsi, afin de permettre à la SARL d'exercer son activité sur la commune, tout en permettant à la commune de soutenir l'implantation d'un nouveau commerce, et de redynamiser l'offre commerciale dans le centre-ville, il est proposé de céder la Licence IV appartenant à la commune pour un montant de 7000 euros, hors frais d'acte, à la SARL ZEST'Y Compagnie. Il est précisé, que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

Vu la délibération n°07.2021.077 portant acquisition du fonds de commerce 109 avenue Georges Clemenceau comprenant également la Licence IV ;

Vu l'acte notarié du 12 octobre 2021 de cession du fonds de commerce sis 109 avenue Clemenceau incluant la Licence IV

Vu l'avis de la commission n° 4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 26 juin 2025 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **APPROUVER** la cession par la commune de la Licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4^e Catégorie au prix de 7000€, hors frais d'actes et de publicité qui seront à charge de l'acquéreur ;
- **MANDATER** Maître Patrick COULON, avocat, pour les actes nécessaires à cette cession ;
- **AUTORISER** madame la maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Stéphane GONZALEZ**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Jacky BÉJEAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Christophe GODIGNON, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--